



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle sanitaire

Question orale n° 1616

Texte de la question

À partir du 2 janvier 2006, la majorité du conseil général de la Somme a décidé de fermer le laboratoire départemental d'analyse des eaux et de bactériologie. Ce laboratoire avait une importante activité de prélèvement et d'analyse des eaux pluviales et de consommation ainsi que de dépistage des maladies sexuellement transmissibles. Il était très performant, comme l'ont certifié plusieurs scientifiques éminents. Ce laboratoire désormais fermé, son rôle de contrôle sanitaire n'est désormais plus assuré, tant pour l'analyse des eaux que pour le dépistage des maladies. Le contrôle de la possible propagation de l'épidémie de grippe aviaire dans la Somme par les eaux à l'air libre ne le sera pas non plus. Cette fermeture est d'autant plus discutable que ce laboratoire pouvait être équilibré financièrement et que le matériel dont il disposait était un matériel performant. Quelle structure va récupérer les missions de service public qui étaient assurées par ce laboratoire ? Le laboratoire privé de Chaulnes est-il vraiment à la hauteur ? Pourra-t-il assurer le contrôle des eaux, des MST et du risque d'épidémie de grippe aviaire ? Depuis près de 5 mois, M. Maxime Gremetz a interpellé par divers moyens plusieurs membres du Gouvernement sur la question, sans obtenir de réponse. Il demande à M. le Premier ministre si la fermeture de ce laboratoire départemental dans la Somme n'est pas une mesure pilote, soutenue par son Gouvernement, visant à privatiser ces laboratoires d'analyse dans tous les départements de France. Une nouvelle mesure idéologique qui sacrifie l'efficacité d'un service public au profit de quelques intérêts capitalistes.

Texte de la réponse

MAINTIEN DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE DES EAUX ET DE BACTERIOLOGIE DANS LA SOMME

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour exposer sa question, n° 1616, relative au maintien du laboratoire départemental d'analyse des eaux et de bactériologie dans la Somme.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, la majorité du conseil général a décidé la fermeture du laboratoire départemental d'analyse des eaux et de bactériologie de la Somme à partir du 2 janvier 2006. J'ai interpellé M. le préfet à ce sujet. Il s'agit en effet d'un laboratoire départemental très réputé, avec une équipe formidable, mais dont certaines révélations n'ont pas plu à tout le monde. Cette question fait d'ailleurs l'objet d'articles dans la presse nationale car il n'y a aucune explication véritable.

Depuis cinq mois, j'interroge votre gouvernement, par divers moyens, sans obtenir la moindre réponse, je n'ai même pas reçu un accusé de réception. Cela me conforte dans l'idée qu'il y a un problème sérieux.

Évidemment, on peut me répondre que c'est l'affaire du conseil général, mais ce laboratoire départemental ne travaillait pas seulement pour le département. Il avait une importante activité de prélèvement et d'analyse des eaux pluviales et de consommation ainsi que de dépistage des maladies sexuellement transmissibles. Il était très performant, comme l'ont certifié plusieurs scientifiques éminents.

Ce laboratoire désormais fermé, le rôle de contrôle sanitaire qu'il exerçait n'est plus assuré, ni pour l'analyse des eaux ni pour le dépistage des maladies. Je pose d'ailleurs cette question, non seulement en mon nom mais aussi en celui de nombreux maires. Le contrôle de la possible propagation de l'épidémie de grippe aviaire dans

la Somme par les eaux à l'air libre ne sera pas assuré non plus.

Cette fermeture est d'autant plus discutable que ce laboratoire pouvait atteindre l'équilibre financier et que le matériel dont il disposait était de haute qualité.

Pourquoi donc une telle fermeture ? J'ai posé la question à M. le préfet de région, qui ne m'a pas répondu. Je n'en ai pas obtenu non plus de votre gouvernement.

Quelle structure va récupérer les missions de service public qui étaient assurées par ce laboratoire ? Le laboratoire privé de Chaulnes est-il vraiment à la hauteur ? Non ! Tout le monde le dit. Pourra-t-il assurer le contrôle des eaux, des maladies sexuellement transmissibles et du risque d'épidémie de grippe aviaire ? Vérifiez la qualité de ce laboratoire : vous verrez qu'il n'a rien à voir avec celui dont je parle.

Depuis près de cinq mois, je n'ai pas de réponse, et je m'interroge toujours. Pourquoi un tel silence ? Cela conforte chez nombre d'élus, chez nombre de maires, l'idée qu'il y a vraiment quelque chose à cacher. Même des conseillers généraux qui ont voté en faveur de la fermeture s'interrogent.

Je vous demande donc si la fermeture de ce laboratoire départemental dans la Somme n'est pas une mesure pilote, soutenue par votre gouvernement, visant à privatiser ces laboratoires d'analyse dans tous les départements de France, une nouvelle mesure idéologique qui, si tel était le cas - mais je n'ose pas le croire - sacrifierait l'efficacité d'un service public au profit de quelques intérêts privés.

Voilà la question que je me permets de vous poser, elle intéresse les 800 maires de la Somme.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur le député, je regrette que l'on ne vous ait pas répondu plus tôt, mais c'est bien volontiers que je le fais aujourd'hui au nom de Xavier Bertrand.

Vous avez rappelé la décision du conseil général de la Somme de fermer le laboratoire départemental d'analyse des eaux et de bactériologie, non pour supprimer les missions qu'il assurait, mais de manière qu'elles soient exercées dans les meilleures conditions d'efficacité, de qualité et de sécurité. Je tiens donc à vous rassurer : pour ce qui concerne le contrôle sanitaire des eaux et le dépistage des maladies sexuellement transmissibles, ces missions fondamentales de sécurité sanitaire sont exercées aujourd'hui dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Tout d'abord, s'agissant du dépistage des infections sexuellement transmissibles, l'activité a été réorganisée auprès de plusieurs structures locales, dont le centre hospitalier universitaire d'Amiens ; vous voyez bien qu'il ne s'agit donc pas de privatisation. Cela permet ainsi à la population du département de continuer à bénéficier des mêmes examens biologiques qu'auparavant.

Ensuite, le contrôle sanitaire des eaux a été confié au laboratoire départemental d'hydrologie de Soissons, laboratoire public agréé qui dépend du conseil général.

Vous m'avez interrogé spécifiquement sur la question du contrôle de l'éventuelle propagation de l'épidémie de grippe aviaire par les eaux à l'air libre. À cet égard je vous indique que les différentes études épidémiologiques réalisées à ce jour n'ont signalé aucune transmission du virus H5N1 à l'homme par l'eau de surface ou les eaux usées, même en cas d'épizootie.

Dans l'attente des conclusions de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, saisie par M. Xavier Bertrand, sur une évaluation plus précise de ce risque, aucune recherche du virus H5N1 n'est effectuée en routine dans l'eau. La surveillance de la grippe aviaire est assurée à ce jour par des analyses sur la faune sauvage et domestique, réalisées par des laboratoires vétérinaires habilités, dont le laboratoire de la Somme ne fait pas partie.

Monsieur le député, toutes les missions de service public, auparavant assurées par le laboratoire départemental d'analyses de la Somme, ont été transférées, avec l'objectif primordial de garantir aux habitants de ce département une qualité de service adaptée à leurs besoins.

Au plan général, enfin, 85 % des laboratoires actuellement agréés par le ministre de la santé et des solidarités, pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux, relèvent du statut public. La réforme initiée en janvier 2005 par la publication de l'arrêté relatif aux conditions d'agrément des laboratoires n'a pas pour but de privatiser les laboratoires mais de renforcer la fiabilité des analyses par l'obligation d'obtenir une accréditation.

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Tout cela ne me donne toujours pas ma réponse. Je crois vraiment que vous ne voulez

pas la donner ! Pourquoi ? L'équipe du laboratoire départemental de la Somme effectue un travail remarquable qui satisfait tout le monde. Voudriez-vous lui faire payer le fait d'avoir détecté des problèmes de sécurité bactériologique et la présence de plomb dans les eaux de consommation courante à Amiens ?

À qui vont maintenant s'adresser les communes de la Somme, qui avaient un laboratoire départemental connu pour son excellence, lequel, je le répète, ne travaillait pas seulement sur la Somme ? Le seul argument utilisé pour justifier cette fermeture est un argument comptable d'équilibre budgétaire. Tous les laboratoires départementaux seront-ils donc bientôt concernés ?

Lisez-vous la presse nationale ? Sans doute. Vous savez donc qu'elle a révélé ce que tout le monde considère comme un scandale, en particulier les maires à qui l'on demande désormais de s'adresser à des laboratoires privés. Désormais, en effet, ce sont les grands groupes de distribution d'eau qui feront eux-mêmes les analyses : ils fourniront l'eau et diront, pour le compte des communes - en étant grassement payés - que l'eau est formidable : situation extraordinaire !

Monsieur le ministre, soyez attentif à cette question qui n'a pas fini de faire couler de l'encre. Dans leur majorité les maires, quelle que soit leur couleur politique, sont opposés à votre décision.

Je vous dirai, comme Geneviève Taboui : " Attendez-vous à savoir... ". Je vous aurai prévenu : vous allez les entendre ! Ils ne comprennent pas. J'ai posé la question à la réunion des maires et le préfet a été incapable d'apporter une explication. Aujourd'hui, les maires ne savent plus à qui s'adresser pour faire réaliser les analyses.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1616

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5565

Réponse publiée le : 31 mai 2006, page 3759

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 mai 2006